



METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

ooooo

BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°1 2021

Table des matières

<u>1.</u>	<u>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL</u>	3
	<u>1.1</u> LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL.....	3
	<u>1.2</u> LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL.....	3
<u>2.</u>	<u>LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL</u>	5
	<u>2.1</u> LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	5
	<u>2.2.</u> LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL.....	6

La décision modificative est un document budgétaire qui a pour objet de procéder à des ajustements des crédits votés tenant compte de l'évolution de la gestion depuis le vote du Budget Primitif.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

En K€	Budget Primitif	Proposition DM1	Total 2021
Recettes réelles	1 893 951 K€	60 K€	1 894 011 K€
Recettes de gestion courante	1 892 503 K€	60 K€	1 892 563 K€
013 - Atténuation de charges	3 668 K€	0	3 668 K€
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	14 548 K€	0	14 548 K€
73 - Impôts et taxes (sauf le 731)	576 511 K€	0	576 511 K€
731 - Impôts locaux	858 132 K€	0	858 132 K€
74 - Dotations et participations	437 598 K€	60 K€	437 658 K€
75 - Autres produits de gestion courante	2 046 K€	0	2 046 K€
Autres recettes de fonctionnement	1 447 K€	0	1 447 K€
76 - Produits financiers	1 447 K€	0	1 447 K€
77 - Produits exceptionnels	0	0	0
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0	0	0
Recettes d'ordre	6 000 K€	0	6 000 K€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000 K€	0	6 000 K€
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	0	0
Total recettes de fonctionnement	1 899 951 K€	60 K€	1 900 011 K€
R 002 Résultat reporté ou anticipé	0		0
Total des Recettes d'exploitation cumulées	1 899 951 K€	60 K€	1 900 011 K€

- ✓ 60 K€ sont inscrits dans le cadre de la DM1. Ils correspondent à une aide de l'Etat allouée à la Métropole pour l'appel à projets relatif aux campus connectés.

1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

En K€	Budget Primitif	Proposition DM1	Total 2021
Dépenses réelles	1 741 929 K€	60 K€	1 741 989 K€
Dépenses de gestion courante	1 682 189 K€	60 K€	1 682 249 K€
011 - Charges à caractère général	59 547 K€	92 K€	59 638 K€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	271 579 K€	0	271 579 K€
014 - Atténuations de produits	1 097 879 K€	0	1 097 879 K€
017 - RAS / Régularisations de RMI	11 K€	0	11 K€
65 - Autres charges de gestion courante	252 454 K€	-32 K€	252 422 K€
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	720 K€	0	720 K€
Autres dépenses de fonctionnement	59 740 K€	0	59 740 K€
66 - Charges financières	40 540 K€	0	40 540 K€
67 - Charges exceptionnelles	200 K€	0	200 K€
68 - Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	19 000 K€	0	19 000 K€
Dépenses d'ordre	158 021 K€	0	158 021 K€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	151 091 K€	0	151 091 K€
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	0	0
023 - Virement à la section d'investissement	6 931 K€	0	6 931 K€
Total dépenses de fonctionnement	1 899 951 K€	60 K€	1 900 011 K€

60 K€ correspondent aux dépenses de l'appel à projet « campus connectés ». En outre, 32 K€ sont virés du chapitre 65 au chapitre 011 dans le cadre du projet DIAM'S.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

2.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

En K€	Budget Primitif	Proposition DM1	Total 2021
Recettes réelles	392 283 K€	26 652 K€	418 935 K€
Recettes d'équipement	308 501 K€	26 652 K€	335 153 K€
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	65 850 K€	26 652 K€	92 502 K€
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	238 053 K€	0	238 053 K€
204 - Subventions d'équipement versées	0	0	0
21 - Immobilisations corporelles	0	0	0
23 - Immobilisations en cours	0	0	0
458 - Opérations pour le compte de tiers	4 599 K€	0	4 599 K€
Recettes financières	83 782 K€	0	83 782 K€
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	76 756 K€	0	76 756 K€
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	0
138 - Autres subventions d'investissement non transférables	0	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	0	0	0
26 - Participations et créances rattachées	0	0	0
27 - Autres immobilisations financières	7 026 K€	0	7 026 K€
024 - Produit des cessions d'immobilisations	0	0	0
Recettes d'ordre	418 459 K€	26 652 K€	445 110 K€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	151 091 K€	0	151 091 K€
041 - Opérations patrimoniales	260 437 K€	26 652 K€	287 089 K€
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 931 K€	0	6 931 K€
Résultat reporté			0
Total recettes d'investissement	810 742 K€	53 304 K€	864 046 K€

Il est proposé l'inscription de 26,6 M€ au titre de nouvelles recettes de subvention en provenance du Conseil Départemental, dont une quote-part a vocation à financer le Territoire Marseille-Provence et permet l'augmentation la dotation d'investissement versé par le budget principal métropolitain.

De plus, le département a augmenté ses taux de subventions pour le Pôle Grandes Infrastructures du Territoire Marseille-Provence. Les opérations concernées par ces financements sont le Boulevard Urbain Sud, le Jarret, le cours Lieutaud et l'opération centre-ville.

Il est précisé que chaque Territoire bénéficiera d'une quote-part de l'enveloppe complémentaire de financement de 50 M€ allouée par le Conseil Départemental selon la même clé de répartition qui a prévalu pour l'établissement des dotations d'investissement du Budget Primitif 2021 et sur la base de projets éligibles aux subventions départementales. L'impact de cette quote-part sur les dotations de gestion d'investissement se traduira à mesure que les conventions de cofinancement correspondantes seront adoptées par le Conseil Départemental.

Les crédits positionnés au chapitre 041 – Opérations patrimoniales permettent la passation des écritures d'ordre liés à l'augmentation de dotation du Territoire Marseille-Provence.

2.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

En K€	Budget Primitif	Proposition DM1	Total 2021
Dépenses réelles	544 304 K€	26 652 K€	570 956 K€
Dépenses d'équipement	361 627 K€	26 652 K€	104 230 K€
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)	39 675 K€	0	39 675 K€
204 - Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	52 867 K€	0	52 867 K€
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)	5 647 K€	0	5 647 K€
23 - Immobilisations en cours (hors dotations aux territoires) (y compris opérations)	6 041 K€	0	6 041 K€
23 - dotations aux territoires	257 397 K€	26 652 K€	284 049 K€
Opérations pour le compte de tiers	0	0	0
458 - Opérations pour le compte de tiers	0	0	0
Dépenses financières	182 677 K€	0	182 677 K€
10 - Dotations, fonds divers et réserves	15 000 K€		15 000 K€
13 - Subventions d'investissement	0	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	160 915 K€	0	160 915 K€
26 - Participations et créances rattachées	3 015 K€	0	3 015 K€
27 - Autres immobilisations financières	3 748 K€	0	3 748 K€
Dépenses d'ordre	266 437 K€	26 652 K€	293 089 K€
040 - Opérations de transfert entre sections	6 000 K€	0	6 000 K€
041 - Opérations patrimoniales	260 437 K€	26 652 K€	287 089 K€
Total dépenses d'investissement	810 742 K€	53 304 K€	864 046 K€
Résultat reporté ou anticipé "n-1"			0
Total dépenses d'investissement cumulées	810 742 K€	53 304 K€	864 046 K€

Les propositions concernent l'augmentation de la dotation d'investissement du Territoire Marseille-Provence au regard de l'inscription des recettes complémentaires présentées ci-avant. Cette hausse de la dotation d'investissement permettra d'augmenter les CP 2021 prévus, notamment, pour les projets suivants : réhabilitation et renforcement de la voirie sur Marseille, Marignane, La Ciotat, Allauch, Cassis ,..., Rove – aménagement RD568 – Traversée village, aménagement de la rue des Catalans à Marseille, aménagement du centre bourg à Carnoux, ANRU, Boulevard Urbain Sud, requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille, requalification de la rocade du Jarret,...

Les crédits positionnés au chapitre 041 – Opérations patrimoniales permettent la passation des écritures d'ordre liés à cette augmentation de dotation.

Enfin, il est procédé à la création d'un volume d'autorisation de programme de 43 M€ pour l'opération nouvelle relative au Contrat de Plan Etat Région 2021 – 2027 – Volet Enseignement supérieur. Celle-ci ne donne pas lieu à l'inscription de crédits de paiement en 2021.